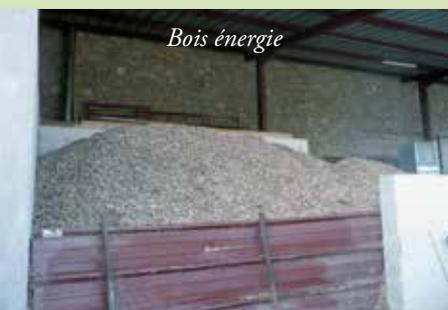


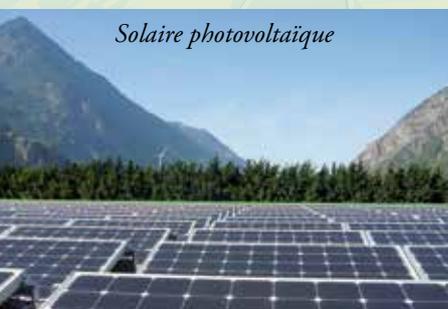
Promotion des énergies renouvelables en agriculture



Biogaz agricole



Bois énergie



Solaire photovoltaïque



Solaire thermique

UN RÉSEAU DE DIX FERMES DE DÉMONSTRATION ET DES OUTILS DIDACTIQUES pour accompagner les agriculteurs dans leur projet de production d'énergie verte

Etude réalisée par l'Union Lémanique des Chambres d'Agriculture

Avec le soutien du





Double édito du Président du Conseil du Léman et du Président de l'ULCA



Depuis 1987, le Conseil du Léman vise à améliorer la coopération transfrontalière et le rapprochement des populations du bassin lémanique. Instance de concertation

réunissant les départements français de l'Ain et de Haute-Savoie et les cantons suisses de Genève, Vaud et Valais, le Conseil du Léman est actif dans le domaine des transports, de la mobilité douce, des échanges culturels, sportifs ou touristiques. Les relations entre partenaires économiques sont fondamentales dans les relations transfrontalières. C'est ainsi que le Conseil du Léman collabore avec succès depuis plus de vingt ans avec les Unions lémaniques (des chambres d'agriculture - ULCA, des chambres de commerce - ULCC et des arts et métiers - ULAM).

Soucieux de la sauvegarde de notre environnement, dans la recherche d'un équilibre entre intérêts économiques, environnementaux et sociaux, le Conseil du Léman soutient, à la demande de l'ULCA, cette étude sur les énergies renouvelables.

A diverses reprises, l'ULCA a démontré l'importance économique de la filière agricole et sa complémentarité entre les entités lémaniques. En proposant cette nouvelle étude sur la promotion des énergies renouvelables, l'ULCA démontre encore une fois son dynamisme et son orientation vers l'avenir.

Par la formation d'un réseau de dix fermes de démonstration et la réalisation d'un matériel pédagogique, l'ULCA fera à nouveau référence dans la profession. Elle répond ainsi entièrement aux objectifs du Conseil du Léman, qui sont la recherche du dialogue et l'intensification des échanges d'expériences de part et d'autre de la frontière, éléments essentiels pour éviter le repli identitaire si tentant en période de difficultés économiques.

Jacques Melly
Président du Conseil du Léman



Une véritable opportunité à saisir.

A l'heure où sur la planète entière on pense énergies propres, l'Union lémanique des Chambres d'agriculture a mis en

place un projet qui vise à améliorer le conseil proposé aux agriculteurs intéressés par la production d'énergies renouvelables en se basant sur le retour d'expérience d'agriculteurs pionniers dans ce domaine d'activité.

De cette étude est ressorti un rapport sur la Promotion des énergies renouvelables que vous aurez tout loisir de parcourir afin d'y puiser un grand nombre d'informations utiles. Grâce à l'appui du Conseil du Léman, nous avons pu mettre en place sur tout le territoire de l'Arc lémanique un réseau de dix fermes produisant des énergies propres.

Le but de ce travail est de vulgariser les résultats obtenus, notamment via un « coaching » des conseillers agricoles auprès des exploitations qui manifesteront un intérêt pour une production d'énergie renouvelable.

Des supports didactiques seront à disposition des agriculteurs intéressés. Dans chaque ferme ayant participé à la mise en place du réseau, vous retrouverez également des panneaux explicatifs pour chaque type d'énergie produite sur l'exploitation.

Pour terminer, j'espère vivement que cette étude pourra susciter un vif intérêt auprès de nombreuses exploitations, à l'instar des dix fermes pilotes qui nous ont permis de réaliser ce projet ambitieux. Afin que nous puissions, dans un futur proche, dépendre de moins en moins des énergies fossiles, sources de nuisances que nous aimerions tous réduire. Mon vœu serait aussi de pouvoir faire bénéficier à bien d'autres régions de France de Suisse et d'ailleurs les résultats de notre travail et ceci pour le bien de notre environnement et de notre population.

Willy Giroud
Président de l'ULCA

Présentation de l'étude Objectifs du projet

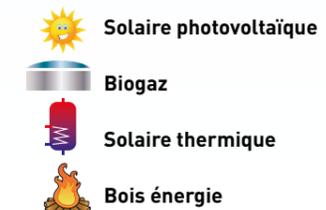
Ce projet vise à promouvoir le développement des énergies renouvelables en agriculture. La constitution d'un réseau de 10 fermes de référence réparties sur tout le territoire lémanique servira de support pour aider d'autres agriculteurs à monter leur projet. L'atelier de production d'énergie a été étudié en détails dans les 10 fermes : caractéristiques techniques, facteurs de réussite, investissement, rentabilité, problèmes rencontrés, bilan de l'expérience. Ces données précieuses pourront aider d'autres agriculteurs dans leurs démarches. Le caractère transfrontalier de l'étude permet également de faire une analyse comparative des projets entre la France et la Suisse notamment au niveau des soutiens politiques et financiers apportés aux filières de production d'énergies renouvelables.

Quatre types d'énergies sont étudiés dans ce projet :

- ▶ le bois énergie
- ▶ la méthanisation
- ▶ le solaire thermique
- ▶ le solaire photovoltaïque

Les agriculteurs porteurs d'un projet de production d'énergie renouvelable peuvent solliciter les conseillers en énergie de leur chambre d'agriculture. Un conseil approprié sera prodigué et des informations technico-économiques sur les fermes du réseau seront disponibles dans les différentes fiches techniques. Les installations de production d'énergie des fermes du réseau pourront faire l'objet de visites dans le cadre de formations agricoles ou de séances de vulgarisation.

Carte du réseau



Vous êtes intéressé ?

Contactez le conseiller
de la **Chambre d'Agriculture**
de votre secteur
(voir ci-dessous).

Il vous orientera
vers l'une des fermes
de démonstration
en fonction de vos attentes.

Il vous proposera les fiches
techniques correspondant
à votre projet.

CONTACTS

► **Chambre d'agriculture
du canton du Valais**
(Présidence de L'ULCA)

Maison du Paysan, CP 96
Avenue de la gare 2
1964 Conthey

00 41 (0)27 345 40 10
info@agrivalais.ch

► **Chambre d'agriculture du
canton de Vaud**

Prométerre, ProConseil Sàrl,
Vanessa Ménétrier, *conseillère
en énergies renouvelables*

Avenue des Jordils 3, CP 1080
1000 Lausanne 6

00 41 (0)21 614 24 30
proconseil@prometerre.ch

► **Chambre d'agriculture du
canton de Genève**

AgriGenève
Rue des Sablières 15
1242 Satigny

00 41 (0)22 939 03 10
info@agrigeneve.ch

► **Chambre d'agriculture Savoie
Mont-Blanc**

Claire Miard
Chargée de mission énergie

52 rue des Iles
74994 Annecy Cedex 9

00 33 (0)450 88 18 01
claire.miard@savoie.chambagri.fr

► **Chambre d'agriculture de l'Ain**

Vincent Caussanel
Chargé de mission énergie

Chambre d'Agriculture de l'Ain
4, avenue du Champ de Foire
BP 84
01003 BOURG EN BRESSE

00 33 (0)4 74 45 47 12
v.caussanel@ain.chambagri.fr

Un secteur en plein développement

Le Conseil du Léman, un organe de coopération transfrontalière

Créé le 19 février 1987, le Conseil du Léman est composé pour la partie française des départements de l'Ain et de la Haute-Savoie et pour la partie suisse des cantons de Genève, Valais et Vaud. Il est présidé par le canton du Valais en la personne de Jacques Melly, Conseiller d'Etat, chef du Département des transports, de l'équipement et de l'environnement du Valais, pour les années 2014 et 2015.

Le Conseil du Léman est une **instance de concertation** visant à :

- promouvoir les relations transfrontalières,
- initier des projets communs de coopération,
- favoriser l'émergence d'une identité lémanique forte, à l'écoute des citoyens français et suisses.

Organisation du Conseil du Léman

Le bureau exécutif du Conseil du Léman

Jacques Melly
*Président du Conseil du Léman,
Conseiller d'Etat,
Canton du Valais*

Guy Larmanjat
Vice-Président du Conseil Général de l'Ain

Pascal Broulis
*Conseiller d'Etat,
Canton de Vaud*

François Longchamp
*Conseiller d'Etat,
Canton de Genève*

Raymond Mudry
Vice-Président du Conseil Général de la Haute-Savoie

Jean-Jacques Queyranne
Président de la Région Rhône-Alpes

www.conseilduleman.org